

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2022

- Lieu et heure :** Mairie d'ESTREES, 19h
- Sont présents :** Messieurs Lionel BLASSEL, Jacques PETIT, Christian WALLARD, Guy DEBEVE, Eric MILLEVILLE
Mesdames Fabienne PEUVREL, Isabelle TRIQUET, Corinne LEBECQ, Karine TITTEIN, Adeline DUPONT
- Sont excusés :** Monsieur Laurent DUCATILLON, qui donne procuration à Madame PEUVREL
Madame Claire BODELE, qui donne procuration à Monsieur PETIT
Madame Sandrine POTEAU, qui donne procuration à Monsieur BLASSEL
- Sont absents :** Messieurs Frédéric MARCQ et David PARMENTIER
- Quorum :** 10/15
- Secrétaire de séance :** Madame Fabienne PEUVREL

Déroulement de la séance : Monsieur Lionel BLASSEL préside la séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 31 janvier 2022

Le compte rendu de la séance du 31 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

2. COMPTE DE GESTION PROVISoire 2021 DU RECEVEUR MUNICIPAL

M. BLASSEL présente le Compte de gestion 2021 qui laisse apparaître un résultat de :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 508 640.05 €.
- un déficit d'investissement de 36 486.38 €.

Il est proposé de délibérer sur le Compte de Gestion 2021 qui est rigoureusement à l'identique du Compte Administratif 2021.

Le compte de gestion est voté à l'unanimité sans remarque.

M. BLASSEL donne la présidence à la première adjointe Mme PEUVREL et sort de la salle.

3. COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2021 DU MAIRE

Mme PEUVREL présente le compte administratif qui est semblable au compte de gestion. Il est proposé de délibérer sur l'adoption du Compte Administratif 2021 qui est rigoureusement à l'identique du Compte de Gestion 2021 du receveur municipal.

Le conseil vote à l'unanimité cette proposition.

M. BLASSEL rejoint l'assemblée et reprend la présidence.

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2021

M. BLASSEL explique à l'assemblée que le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il ressort :

- un résultat de + 508 640.05 € pour la section de fonctionnement du budget 2021
- un résultat de - 385 406.55 € pour la section d'investissement du budget 2021

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante sur le budget 2022 :

- 220 454.82 € en section de recettes d'investissement au 1068
- 385 406.55 € en section de dépenses d'investissement au 001
- 288 185.23 € en section de recettes de fonctionnement au 002.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5. TAXES LOCALES 2022

M. BLASSEL propose de maintenir les taxes sur le bâti et le non bâti à savoir :

- TF sur le bâti : **35.61 %**
- TF sur le non bâti : **54,72 %**

Cette proposition est votée à l'unanimité par l'assemblée.

6. BUDGET PRIMITIF 2022

M. BLASSEL présente les grandes orientations du budget 2022 et indique que l'augmentation des prix de l'énergie a été anticipée et intégrée au budget 2022. M. BLASSEL liste les investissements section par section en fonctionnement et en investissement. Il explique les grands projets : panneau lumineux (réalisé en 2021, payé en 2022), feux tricolores, sécurisation de la rue du Général de Gaulle, réfection de la toiture de la Mairie, éclairage en LED à l'école, Vidéo surveillance, clôture au City-stade, ...

Il est alors proposé de délibérer sur les propositions budgétaires du budget primitif 2022 en section de fonctionnement et en section d'investissement :

- TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : **1 018 599.51 €**
- TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : **853 076.82 €**

L'assemblée vote à l'unanimité le budget proposé.

7. SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

Il est proposé d'octroyer les subventions communales aux associations pour l'année 2022 mises à l'article 6574 de la façon suivante :

ASS PARENT D'ELEVES	1 800,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	300,00 €
FOOTBALL CLUB ESTREES	1 200,00 €
COLLECTIF 1026	1 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	600,00 €
TOUS EN FORME	750,00 €
LA BUTTE ESTRESIENNE	500,00 €
LES TEMPES ARGENTEES	200,00 €
ACLAHME	700,00 €
SOCIETE DE CHASSE	500,00 €
BIEN VIVRE A ESTREES	800,00 €
MYTOUR	400,00 €
LE VILLAGE ESTREES VERT	400,00 €
COMITE DES FETES	200,00 €
AMDG	800,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	80,00 €
RECHERCHE SUR LE CANCER	400,00 €
PARALYSES DE FRANCE	100,00 €
INSTITUT PASTEUR	200,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
RESTOS DU CŒUR	150,00 €

Le conseil vote à l'unanimité ces propositions.

Les membres du conseil municipal ayant des fonctions dans les associations listées ci-dessus n'ont pas pris part au vote.

8. REMBOURSEMENT DU FONDS DE CONCOURS 2018

M. BLASSEL explique que nous devons rembourser une mauvaise répartition du fonds de concours de 2018. Ce remboursement sera réintégré dans nos subventions disponibles.

Il est donc proposé de délibérer pour le remboursement de 50 % de 11 206.00 € du fonds de concours 2018 perçu le 11 septembre 2018 pour un montant de 5 603.00 € répartis comme suit :

- > • 1 100.00 € travaux divers (50 %)
- > • 4 503.00 € sécurité routière (50 %)

Le remboursement sera imputé à l'article 13258 en dépenses d'investissement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

9. GROUPEMENT DE COMMANDES DOUAISIS AGGLO

M BLASSEL propose que nous intégrions le groupement de commandes de DOUAISIS AGGLO pour la signalisation horizontale, verticale mais également pour les dispositifs de sécurité et de mobilier de voiries. Il est nécessaire de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive.

Cette convention vise à permettre une mutualisation des procédures de passation du marché public.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

10. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DE LA TOITURE DE LA MAIRIE

Il est nécessaire de procéder au remplacement de la toiture de la Mairie. Les entreprises ont été consultées et 3 ont répondu :

- HECFEUILLE – 59 919.55 € HT – sans l'isolation et non revalorisé (devis datant de 2021 n'intégrant pas l'augmentation des fournitures)
- NP DC – 73 583.28 € HT - non revalorisé (devis datant de 2021 n'intégrant pas l'augmentation des fournitures)
- CIBEC – 75 000 € HT – revalorisé

Ces devis ont été soumis au service du SCOT pour analyse, suite à son avis, M. BLASSEL propose de retenir la proposition de la société CIBEC et indique que le devis sera signé au plus vite pour bloquer les tarifs.

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

11. AUTORISATION D'INSTALLER UNE VIDEO SURVEILLANCE DANS LE VILLAGE

Afin d'installer une vidéo surveillance dans la commune (entrées du village, stade, place Clovis Pintiaux, aire de jeux), il est nécessaire de modifier la déclaration préalablement faite auprès de la Préfecture afin d'y indiquer les 8 nouveaux sites. Cette autorisation du préfet consent de filmer sur le domaine public et les lieux ouverts au public.

Le conseil vote à l'unanimité cette autorisation.

12. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE VIDEO SURVEILLANCE

Afin de faire évoluer et de développer la solution de vidéosurveillance de la commune, les entreprises ont été consultées. L'objectif du projet est la mise en place de vidéosurveillance aux entrées de village, sur la place de la salle des fêtes, au stade, à l'aire de jeux et au nouveau cimetière. Cette solution intègre la fonction de lecture de plaques d'immatriculation très utile pour les services de gendarmerie.

Les entreprises qui ont répondu à notre demande de devis sont les suivantes :

- DEVRED – 49 036.50 € HT et VISIOPHONE (école) – 2 891.22 € HT
- SOFRATEL – 87 935.42 € HT
- ONET – 70 102.90 € HT

M. BLASSEL propose de retenir la solution de la société DEVRED et précise que le devis sera signé au plus vite pour éviter les hausses de prix.

Le conseil vote à l'unanimité cette proposition.

13. A.D.V.B – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Messieurs BLASSEL et PETIT expliquent que nous avons la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Département dans le cadre de l'aide départementale aux villages et aux bourgs (A.D.V.B) qui permet d'accompagner les communes de moins de 5 000 habitants dans leurs projets d'aménagement.

Cette subvention financera à hauteur de 50 % les travaux d'installation de la vidéo surveillance, soit 25 963.86 €.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

14. REGION – SUBVENTION POUR LA VIDEO SURVEILLANCE

Monsieur le Maire propose de solliciter la région pour une subvention de 30 % sur la vidéosurveillance, soit 15 578.31 €.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

15. CONVENTION DEPARTEMENTALE RELATIVE A LA CREATION ET A L'ENTRETIEN DE 4 DOUBLES CHICANES ET DE 3 PASSAGES PIETONS AUX NORMES PMR

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la création et à l'entretien ultérieur de 4 chicanes et de 3 passages piétons aux normes PMR.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

16. DOUAISIS AGGLO : FONDS DE CONCOURS (subventions) EN INVESTISSEMENT ET EN FONCTIONNEMENT

Suite aux travaux d'investissement réalisés en 2020 et 2021, il est proposé de solliciter des subventions auprès de Douaisis Agglo dans le cadre du fonds de concours :

Investissement :

- 15 000.00 € (ADAP)
- 6 400.00 € (climatisation)
- 1 354.48 € (travaux éclairage école)
- 4 028.30 € (éclairage mairie)
- 1 232.50 € (toiture et bureau du Maire)
- 19 500 € (toiture mairie)
- 14 657.80 € (feux)
- 1 968.00 € (soit 50 % pour la location illuminations de Noël)

Fonctionnement :

- 1 090 € (réparation toiture médiathèque)
- 1 968 € (décorations lumineuses)
- 1 688.80 € (contrat de maintenance climatisation)

La proposition est acceptée à l'unanimité.

17. DOUAISIS AGGLO : F.C.I.S (subventions)

Suite aux travaux d'investissement réalisés en 2020, il est proposé de solliciter des subventions auprès de Douaisis Agglo dans le cadre du FCIS :

- 53 904.70 € (ADAP) *dont 15 025.20 € déjà perçu*
- 6 400.00 € (climatisation)
- 4 028.30 € (éclairage mairie)
- 19 500 € (toiture mairie)

La proposition est acceptée à l'unanimité.

18. NUMEROTATION DE DEUX NOUVELLES HABITATIONS

Il est demandé à l'assemblée d'attribuer une numérotation pour deux nouvelles habitations situées :

- rue de l'égalité, Monsieur le Maire propose le numéro 17 bis,
- rue du mont, Monsieur le Maire propose le numéro 28

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Mme PEUVREL indique que suite à cette délibération, la déclaration des habitations sera faite dans la Base des Adresses Locales et auprès des services de déploiement de la Fibre Optique sur le territoire.

19. CONVENTION 30 Millions d'amis

M. BLASSEL explique à l'assemblée que dans le cadre de la régulation de la population de chats errants qui est du ressort de la commune, nous sollicitons l'aide de la Fondation 30 Millions d'Amis pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.

La Fondation confirme sa volonté de nous accompagner dans cette démarche responsable et respectueuse du bien-être animal.

Il est nécessaire pour cela de mettre en place une convention dans laquelle la commune s'engage à participer, à hauteur de 50%, au financement des actes de stérilisation et d'identification au tarif « cause animale » suivants :

- 80 €TTC pour une ovariectomie + puce électronique I-CAD (soit 40€)
- 60 €TTC pour une castration + puce électronique I-CAD (soit 30€)

Une estimation de 700.00 € est proposée pour la participation de la commune.

Le conseil valide à l'unanimité cette solution et autorise M. Le Maire à signer ladite convention.

20. QUESTIONS DIVERSES

Pas de question au sein du conseil municipal ni de l'assemblée.

Fin de séance : 20h00

